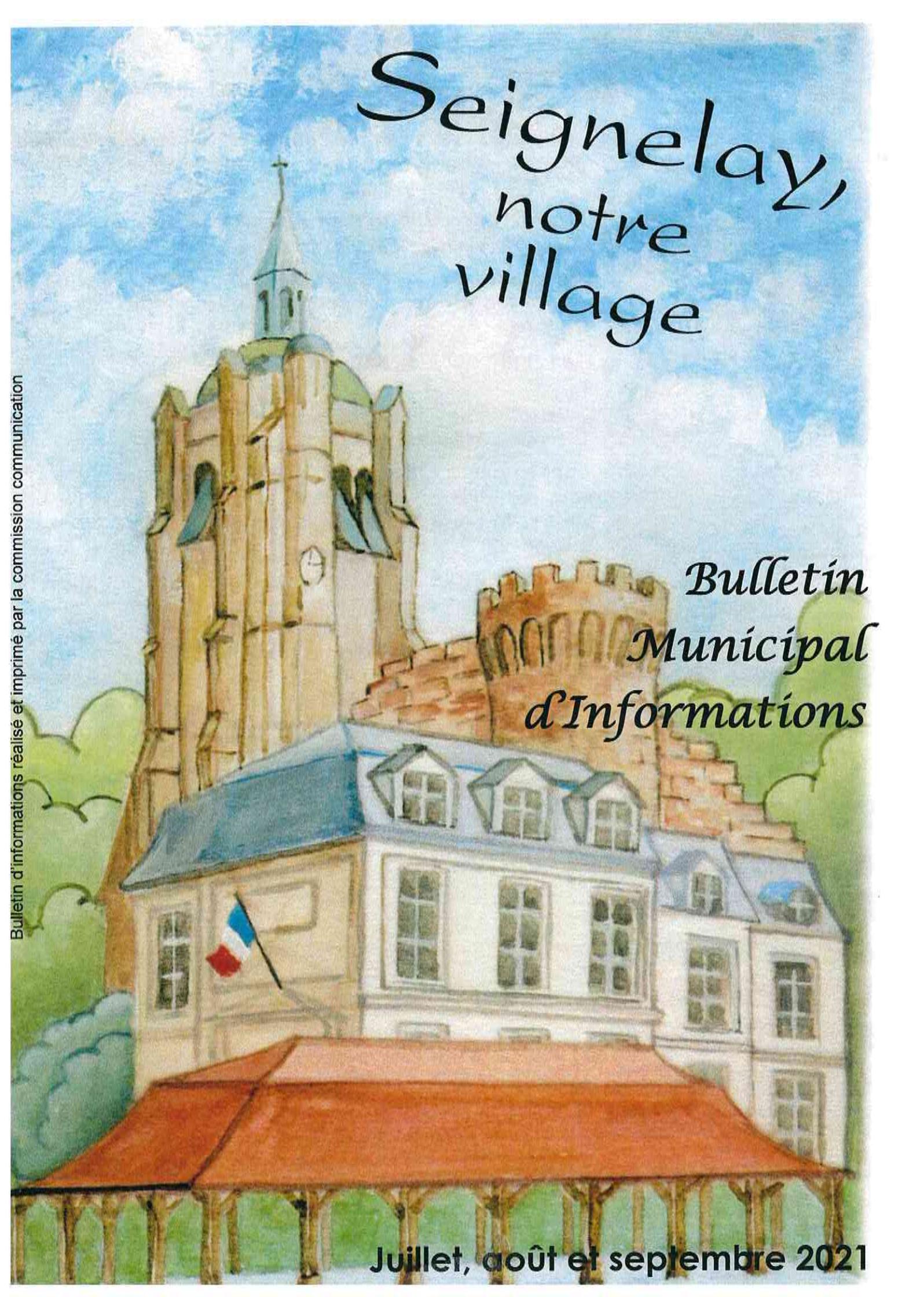


Seignelay, notre village

*Bulletin
Municipal
d'Informations*

Juillet, août et septembre 2021



Mairie de Seignelay :

Ouverture des bureaux:

Lundi: 8h00 - 12h00
14h00 - 17h30
Mardi: 8h00 - 12h00
14h00 - 17h30
Mercredi: 14h00 - 17h30
Jeudi: 8h00 - 12h00
Vendredi: 8h00 - 12h00
14h00 - 17h30

Tél : 03 86 47 72 83

Fax : 03 86 47 98 92

e-mail : mairie@seignelay.fr

**Site internet : www.seignelay.fr
Retrouvez nous également sur**



Seignelay, Notre village

**En cas d'urgence un élu de
permanence est joignable
au :
06 10 64 34 34**



Chères Seigneloises, chers Seignelois,

Voici venue l'heure de la rentrée: rentrée scolaire, rentrée professionnelle et rentrée de l'équipe municipale.

J'espère que cette rentrée sera placée sous le signe du retour à la vie normale.

Les mesures qui ont été prises semblent faire leurs effets et les derniers chiffres montrent que le virus recule sur notre territoire.

Pour notre commune, cette rentrée est liée à deux gros dossiers :

- Le lotissement « les portes de Seignelay »
- La rénovation de notre église St Martial

Concernant le lotissement, notre bureau d'étude vient de nous remettre le projet définitif. Il comporte 17 lots. Nous vous le ferons découvrir en détail lors de notre prochain bulletin.

Pour notre église, notre bureau d'étude a terminé son diagnostic global. Elle est en bien meilleur état que nous le craignons, cependant le montant total de cette rénovation s'élève aux environs de 3,4 millions d'euros. Nous sommes d'ores et déjà en train de consulter les divers organismes afin d'obtenir le maximum de subventions et notre maître d'œuvre travaille à un phasage des opérations afin d'étaler les dépenses sur le long terme.

Nous avons prévu une réunion publique avec tous les éléments afin que vous découvriez l'histoire de notre église et l'étendu des travaux.

La rentrée s'annonce donc bien remplie et passionnante et nous continuerons à aller de l'avant afin de rendre notre commune la plus attrayante possible.

Et même si quelquefois des obstacles s'élèvent devant nous, n'oublions pas :

« Lorsque tout semble aller contre vous, souvenez-vous que les avions décollent toujours face au vent. »

Bonne rentrée à tous.

Thierry CORNIOT
Maire de Seignelay
Vice-Président de la CCSA

1 - Edito

2 - Travaux d'été

3 - Echos de c.municipal

4 - CCSA

5 - Infos Diverses

6 - Cérémonies

7 - Vie Locale

8 - Vie associative

9 - Agenda

TRAVAUX D'ÉTÉ

Les écoles



La Maison de L'Enfance



Le « Dojo »



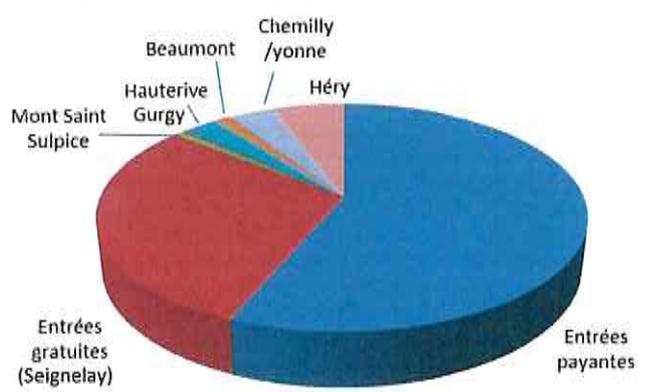
La Voirie



Le Parc Municipal



FREQUENTATION PISCINE 2021



Conseil Municipal du 30 juin 2021

Présentation du futur lotissement « les portes de Seignelay » par le bureau d'étude; M le maire rappelle que le projet, prévu par un promoteur privé, est repris par la commune. Le projet proposera 17 lots (l'ancien projet : 22 lots). Une voirie d'attente est prévue pour l'éventualité d'agrandissement. La voirie est en sens unique et une sortie sur la RD est prévue avec le conseil départemental. Tous les postes de dépenses ont été revus, même des éventuels imprévus (garanties hypothécaires) afin d'affiner au plus juste les dépenses. Partie viabilité, (réseaux, voirie...) = 382 106 € HT, Partie foncière = 242 000 € HT, et honoraires = 36 395 € HT. Nous sommes assujettis à la TVA sur marge, donc nous aurons de la TVA à récupérer. M BINARD remarque que l'achat d'une maison est prévu, M le maire informe que le bien est acheté en totalité, et la maison sera revendue. Le prix du terrain au m2 oscillera entre 57.75 € et 66.81 €. Le tarif est très concurrentiel, une marge sera peut-être prise pour pallier aux aléas des travaux. Mme TISON demande si la vente des terrains est à la charge de la commune. M le maire informe que la commune sera en charge de la vente des terrains viabilisés aux particuliers.

M CHALMEAU demande pourquoi il y a différents tarifs de terrains. M BERTIN informe que les plus petites parcelles sont plus chères car elle se vendent plus facilement. M CHALMEAU ne trouve pas logique que les parcelles en bord de route soient les plus chères aux vues des nuisances sonores. M le maire rappelle qu'un merlon végétalisé est prévu et qu'en option une palissade bois peut-être réalisée.

M le maire informe qu'il a reçu un représentant de GRDF intéressé par le projet, les travaux ne couteront rien à la commune, la seule obligation, est de leur communiquer les noms des futurs propriétaires afin qu'ils se mettent en relation avec eux. M BINARD demande si la sortie sur la départementale n'est pas dangereuse: c'est accordé par le conseil départemental donc il n'y a aucun souci. Il faudra décaler l'entrée du village pour limiter la vitesse et mettre un système de ralentissement et cela dépend du conseil départemental. M BINARD demande jusqu'où sera créée la route: une partie sera réalisée sur le chemin du grand marteau où se situe la sortie du lotissement, en voirie partagée, et chaque lot aura des places « arrêts midi » pour le stationnement des véhicules en dehors de la route.

Mme CORTES LANTENOIS demande où se situera la Maison d'Assistantes Maternelles. M le maire informe que rien n'est statué car la CAF se serait retirée du projet, et donc ne subventionnerait pas. M BINARD demande s'il y aura un règlement intérieur: M le maire informe que suite à sa rencontre avec les notaires, il y aura un règlement intérieur très proche de notre PLU. L'instauration d'une taxe d'aménagement adaptée est en réflexion.

Création d'un budget annexe (futur lotissement) : Après conseil de la trésorerie et selon l'instruction budgétaire et comptable M14, cette opération nécessite la création d'un budget annexe, car elle consiste à viabiliser et vendre des terrains à des personnes privées, sa gestion relève du domaine privé de la collectivité, ce qui en justifie l'individualisation dans un budget annexe spécifique. Cela permet de ne pas bousculer l'économie du budget de la collectivité et d'individualiser le risque financier associé à l'opération. L'instruction budgétaire prévoit les conditions de cette individualisation et la tenue d'une comptabilité de stocks, destinée à suivre les opérations d'acquisition, de viabilisation et de cession des terrains. Les terrains destinés à la vente n'ont pas à être intégrés dans le patrimoine de la collectivité. La comptabilité de stock tenue pour ce lotissement est celle de l'inventaire intermédiaire. Depuis la réforme immobilière de 2010, les opérations d'aménagement des collectivités publiques font partie des activités obligatoirement assujetties à la TVA. sachant que les terrains seront achetés par des particuliers, leurs prix d'acquisition seront exonérés de TVA. Par conséquent, une TVA, sur marge s'appliquera sur le prix de revente de ces terrains. Dès l'opération de lotissement terminée, ce budget annexe sera clôturé. Les éventuels résultats de fonctionnement et d'investissement seront repris dans le budget communal. Les équipements VRD réalisés seront intégrés dans l'inventaire de la commune. Le budget annexe retracera toutes les écritures comptables associées à cette opération d'aménagement et de vente de lots à bâtir, y compris celles déjà engagées et comptabilisées sur le budget principal la commune.

Subventions associations: Proposition 2021

Commission sports : US Football (2020: 1 000 €) 3 000 €, US Tennis (2020: 1 500 €) 1 700 €, US Basket (2020: 2 000 €) pas de dossier, TCS 89: (2020: 250 €) 500 €, Association Gym-Volontaire (2020: 150 €) Pas de dossier, La Boule Indépendante Seigneloise (2020: covid) Pas de dossier, Société de Chasse de Seignelay (2020: 500 €) 750 €, La Vandoise du Serein (2020: pas de dossier) pas de dossier, IMS (2020: 400 €) 0€, Association fitness Seigneloise (2020: pas de dossier) pas de dossier, Association pleine forme (2020: covid) 0€.

SOUS TOTAL (2020: 5 800 €) 5 950 €

Commission animation : ALDS (2020: 1 000 €) 400 €, Club Colbert (2020: 250 €) Pas de dossier, Amis des Orgues ST MARTIAL (2020: 0 €) 0€, Amicale des Sapeurs Pompiers (2020: 750 €) 750 €, Amicale des Anciens Sapeurs Pompiers (2020: 250 €) 250 €, ACVS (2020: covid) 1 200 €, FNACA (2020: pas de dossier) 0€, Association d'aide aux personnes âgées du canton de Seignelay (2020: Pas de dossier) 0€, Comité des Fêtes (2020: 800 €) 800 €, Association des 3 rivières (2020: pas de dossier) 0€, Association de Sophrologie (2020: pas de dossier) 0€, Nadiatou (2020: pas de dossier) 0€, La Valise Agitée (2020: 0€) 500 €, La Récré des Parents (2020: covid) 0€. **SOUS TOTAL (2020: 3 050 €) 3 900 €**

AUTRES : Coopérative école élémentaire (2020: pas de dossier) 169€ et Coopérative école maternelle (2020: pas de dossier) 0€, ADILY (2020: 80 €) 100 € (déjà versé),

(suite subvention) ADAPT (2020: 0 €) 200 €, SOUS TOTAL (2020: 80 €) 469
TOTAL (2020: 8 930 €) 10 319 €

Mme CORTES LANTENOIS demande s'il est possible d'octroyer une subvention plus importante pour relancer le club de football, du fait de leur motivation. M le maire propose plusieurs choix : 2 000 € : 1 voix pour , 2 500 € : 6 voix pour, 3 000 € : 8 voix pour. Le conseil décide de verser une subvention de 2 000 € et une exceptionnelle de 1 000 € pour faire redémarrer le club.

M BINARD demande s'il est possible de nettoyer les abords du city stade car dangereux et glissant. M le maire informe que des devis ont été réalisés pour sa réflexion.

L'US Basket, cette année, n'a pas demandé de subvention, les cotisations versées à la ligue et au comité sont très onéreuses, et le club ne sait pas encore si le club reprendra.

La valise agitée est une société transformée en association, ce sont des professeurs de théâtre. M le maire propose de leur verser 500 € et de voir comment l'association va évoluer.

Tarif pour la location d'une salle communale par un professionnel : La valise agitée souhaite utiliser la salle des fêtes pour pouvoir donner des cours de théâtre, et demande la location de la salle des fêtes au moins 4 jours, du vendredi au lundi. Le conseil municipal refuse la location de la salle à des professionnels à l'unanimité.

Proposition de rachat d'une parcelle communale (rue de la Bertine) : M le maire a reçu une demande pour l'achat d'une parcelle de terrain (AD 723), permettant au propriétaire contigu d'accéder à sa parcelle rue de la Bertine. Le futur acquéreur propose de prendre en charge tous les frais afférents au dossier (enquête publique, frais de notaire...). M le maire propose un tarif de 5 € le m2 à la charge de l'acheteur.

Convention de financement : appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires : M le maire informe que notre dossier a été retenu pour l'appel à projet « socle numérique », cela va permettre d'acheter 25 tablettes numériques pour nos écoles, avec une subvention de 5 105 €. Le montant des tablettes est de 7 570.00 €.

Informations diverses :

- Inauguration de la fresque céramique aux écoles aura lieu vendredi à 16h30.
- Travaux des menuiserie au club house et d'une partie de la mairie sont terminés.
- Exposition prévue le 23 juillet concernant le classement de l'Eglise aux monuments historiques est reportée.
- 13 juillet : organisations des festivités (bal et feu d'artifice, buvette et food truck).
- M le maire informe qu'il a eu une demande pour accueillir un enfant en situation de handicap à la maison de l'enfance. Cela est très compliqué mais nous recherchons des solutions, notamment auprès de la MDPH.

Questions diverses :

- Mme TISON demande s'il est possible de revoir la numérotation de la rue de la Ville Chère. Nous allons nous renseigner et voir s'il est possible de mettre des cidex.
- M CHALMEAU demande s'il est possible de tailler la haie de la gendarmerie. Une entreprise devrait intervenir.
- M MEURANT demande où en est le dossier de la fibre. Pour le moment, la fibre est en cours de raccordement au NRO (Nœud de Raccordement Optique).

Conseil Municipal du 22 septembre 2021

Contrats divers et contrats d'apprentissage: M le maire informe que dans sa délégation de compétence il n'avait pas l'autorisation de signer des contrats spécifiques. Il propose de régulariser cette situation et demande de : l'autoriser à recruter des agents pour besoins temporaires liés au remplacement d'un agent pour une durée déterminée, dans la limite de la durée de l'absence de l'agent. Ils peuvent prendre effet avant le départ de cet agent; à un accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de 12 mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de 18 mois consécutifs; à un accroissement saisonnier d'activité, pour une durée maximale de 6 mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de 12 mois consécutifs; à autoriser le recours au contrat d'apprentissage et à exécuter les démarches nécessaires. Le contrat d'apprentissage est un contrat de droit privé par lequel l'employeur s'engage au versement d'un salaire, à assurer à l'apprenti une formation professionnelle, dispensée en entreprise et en centre de formation sanctionnée par la délivrance d'un diplôme. L'apprenti s'oblige, en retour à travailler pour cet employeur et à suivre cette formation. Ce dispositif présente un intérêt pour les jeunes accueillis et les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui. M BINARD demande s'il y a un cahier des charges pour les apprentis, M le maire l'informe qu'un planning est établi par l'école... M le maire informe qu'un stagiaire est prévu en octobre aux services techniques espace vert. Nous recherchons un apprenti pour le même service. M CHALMEAU demande comment va se passer le recrutement de l'apprenti. M le maire l'informe qu'il a pris attache auprès d'un lycée professionnel.

Heures supplémentaires exceptionnelles contrats été : M le maire demande de pouvoir rétribuer des heures supplémentaires, considérant que la compensation des heures supplémentaires peut être réalisée, sous la forme de repos compensateur et qu'à défaut, les heures accomplies sont indemnisées, que la majoration des heures est de 125 % et que l'agent a réalisé des heures supplémentaires lors de son contrat à la piscine municipale soit 6h40.

Décision modificative : DM 2021-1 : Budget Eau et Assainissement

Suite au courrier de la Préfecture indiquant qu'au chapitre 022 « dépenses imprévues » de la section fonctionnement, le montant voté est supérieur au seuil admis par le code général des collectivités territoriales, celui-ci ne doit pas être supérieur à 7.5% de la section. Actuellement, les dépenses sont réparties comme ci-dessous :
 Section fonctionnement dépenses: Chap 022 Dépenses imprévues: 2 000€
 Chap 011: 10 000€, Chap 066 9 200€ soit total: 21 200€
 Afin de respecter l'article L.2322-1, il est proposé de retirer 700 € du chapitre 022 et de les inscrire au chapitre 011

Section fonctionnement dépenses: Chap 022 Dépenses imprévues: 1 300€

Chap 011: 10 700€ ; Chap 066 9 200€ soit total: 21 200€

Subvention association « pleine forme » : lors de la séance du 30 juin, nous avons omis d'octroyer une subvention à l'association « pleine forme ». L'association propose de la gym pour les seniors, le versement de la subvention sera de 300 €.

Subvention exceptionnelle "lycée Jacques Amyot" : les enseignants de science et vie de la terre ont organisé un voyage scolaire dans les Alpes pour les 85 élèves de terminale spécialité SVT du 07 au 10/09/2021. Quatre élèves de notre village ont participé, une subvention est demandée par le lycée. D'habitude nous versons une subvention de 50 €/enfant de Seignelay soit 200 €. M le maire souhaite avant de verser savoir si le lycée a besoin de notre versement ou si leur budget était équilibré. M le maire propose que la subvention soit versée seulement si le budget du voyage scolaire n'est pas équilibré. M CAGNAT demande à combien s'élève le coût du voyage pour les familles. M le maire leur demandera aussi.

Reprise de concessions (cimetière) : dans le cadre de la réhabilitation du cimetière communal et de la mise en conformité des sépultures, il a été répertorié au 25/08/2021, des concessions à durée déterminée échues et dont aucun renouvellement n'a été fait dans le délai légal. Le renouvellement à durée déterminée est un droit pour les concessionnaires au terme de la durée pour laquelle la concession a été attribuée et dans les 2 années qui suivent le terme. Faute de renouvellement de la redevance, le terrain concédé fait retour à la commune car passé ce délai, il n'est plus un droit pour les concessionnaires. Sachant que la commune n'a pas repris ces concessions au terme du délai légal, que, parmi celles-ci, certaines sont entretenues et visitées par les familles, la reprise de ces sépultures et un transfert des restes des personnes inhumées à l'ossuaire communal sans en aviser les familles serait préjudiciable. Afin de concilier les impératifs de gestion et l'intérêt des familles, le conseil municipal décide : d'aviser les familles concernées, par voie d'affichage d'un avis municipal, d'apposer sur les concessions un panneau, d'adresser un courrier aux concessionnaires lorsque leur adresse est connue, de proposer aux concessionnaires de renouveler la concession au tarif en vigueur à condition d'un d'entretien ou remise en état, de fixer comme date butoir à cette procédure le 31 décembre 2021 afin de laisser un délai aux familles, de reprendre les sépultures non régularisées au terme de cette date, de déléguer à M le Maire, la délivrance et la reprise des concessions funéraires et de le charger de l'application de la présente délibération. M le maire précise que c'est une procédure obligatoire. De plus, notre cimetière commence à être saturé. Mme FERREIRA DE LIMA demande s'il y a beaucoup de concessions concernées, M le maire l'informe qu'il y en a quelques-unes et qu'il faut songer à une extension du cimetière.

Achat de parcelles pour le futur lotissement « les portes de Seignelay » : en vue du futur lotissement, nous devons acquérir des parcelles. 3 parcelles pour une

contenance de 10 150 m² qui appartiennent aux conjoints GAMARD, pour un montant de 110 000 €. L'estimation des domaines est de 127 000 € HT. 3 parcelles pour une contenance de 1 002 m² qui appartiennent à M VISTEL pour un montant de 20 000 €. L'estimation des domaines est de 14 000 € HT. 1 parcelle avec une habitation pour une contenance de 2 900 m² appartenant à M DE LUR SALUCE pour un montant de 87 000 €. L'estimation des domaines est de 98 000 € HT.

Mme TISON demande si M VISTEL devra payer des plus-values sur son terrain. M le maire l'informe qu'il en aura à payer suivant le nombre d'années de possession.

M MARTIN demande s'il restera une partie de terrain avec la maison que nous projetons d'acheter. Il y aura effectivement un bout de terrain.

Informations diverses :

SAUR : une convention va être signée concernant la vérification des poteaux incendie. Service mutualisé avec les communes de : Héry, Hauterive, Mt Saint Sulpice, Chemilly/Yonne, Beaumont et Seignelay. M MARTIN demande si nous aurons une réduction sur la cotisation versée au SDIS. M le maire l'informe que non.

Point sur l'installation de la fibre : le calendrier a changé. La commune sera raccordée en décembre 2021. Une réunion d'information aura lieu le 22/11 à la salle des fêtes. La population pourra se renseigner sur les modalités de raccordement.

Une réunion sur les chemins ruraux aura lieu le 14 octobre à Migennes.

Le Docteur GERARD-BERDAL a cessé momentanément son activité. Nous recherchons des solutions et notamment un service de téléconsultations à la pharmacie.

M le maire informe qu'il va recevoir des représentants d'une société qui propose l'installation de distributeurs de billets. Ce service sera géré par la commune. Il faut connaître les modalités sur les coûts de fonctionnement. Une discussion est en cours avec les communes alentours.

M le maire informe que des le 23/11/2021, les camions du cœur viendront les mardis de 9h30 à 11h, sur le parking de la salle des fêtes. Les inscriptions auront lieu le 29/10 et le 9/11 à 14 h à l'Espace France Services.

Le salon des maires aura lieu du 16 au 18 novembre 2021.

Notre école a été retenue pour un projet d'orchestre à l'école. Le projet aura lieu sur plusieurs années et à la fin un concert aura lieu.

Questions diverses :

M CAGNAT demande le coût de la révision des bornes incendie. Cela revient environ à 40 € par poteau. Nous avons 34 poteaux.

M CHALMEAU demande si l'élagage de la halle à la gendarmerie sera fait. M le maire l'informe qu'il est en attente mais si à la fin du mois rien n'est fait, les agents interviendront et la facture sera envoyée à la SNI, gestionnaire de la Brigade.

M BINARD demande si le dossier concernant la démolition du bien au carrefour avance. M le maire l'informe qu'un devis est fait pour le diagnostic de désamiantage avant travaux et démolition. Une 2ème entreprise doit établir un devis pour la démolition. Mme TISON demande si le conseil départemental a déjà des idées d'aménagement du carrefour. Le dossier est en cours.

M BINARD demande si une solution peut être trouvée concernant le stationnement sur la place de livraison rue Gatelot. M le maire l'informe qu'il a fait intervenir la police municipale afin de procéder à la verbalisation d'un véhicule qui était sur cette place depuis plusieurs jours

Mme TISON demande pourquoi des supports ont été installés devant l'école. M le maire l'informe qu'un projet avec des céramistes a eu lieu à l'école. Les enfants ont réalisé une fresque qui sera installée sur ces supports.

**LE PORTAGE DE REPAS**

Toutes personnes âgées de 60 ans et plus peuvent bénéficier de ce service: les personnes handicapées ou accidentées temporaires (sans conditions d'âge) peuvent également en bénéficier sous réserve de fournir un certificat médical attestant de leur incapacité à se préparer des repas.

Un service à la demande: les repas sont livrés au domicile du bénéficiaire du lundi au vendredi de 7h45 et 13 h (hors jours fériés). Les repas du samedi et du dimanche sont livrés le vendredi (avec des menus différents).

Des menus variés et adaptés: Ils sont élaborés selon les règles d'hygiène et de sécurité en vigueur avec le concours d'une diététicienne agréée. Sur demande, ils peuvent être adaptés aux régimes médicaux, sans sel ou diabétique. Ils répondent aux besoins nutritionnels des personnes âgées en matière d'équilibre, de qualité et de quantité.

Repas du midi: une entrée, un plat protidique (viande ou poisson), des légumes verts ou féculents, un fromage, un laitage et du pain.

Repas du soir: un potage, un laitage et un fruit. La boisson n'est pas fournie.

Repas livré... il n'y a plus qu'à réchauffer ! La chaîne du froid est garantie : de la cuisine centrale, les menus sont transportés en camionnette réfrigérée puis stockés dans le réfrigérateur du bénéficiaire. Chaque plat est présenté dans une barquette jetable. Le plat et sa garniture peuvent être réchauffés au bain marie, au micro-onde, ou par tout autre moyen traditionnel à condition que la nourriture soit ôtée de la barquette. Les repas doivent être consommés rapidement après ouverture, sans rupture de froid.

Tarif : le tarif des repas livrés est fixé par délibération du Conseil communautaire. Il est à ce jour de 9 € et pourra être modifié par délibération séparée.

CONTACT**Inscription et facturation**

Vanessa Poirereaud

Joignable à la CCSSA > lundi : 8h15 à 15h30 / jeudi : 8h15 à 15h30 / mercredi : 8h15 à 11h15

Tél. 03.86.35.94.15

Courriel : portagerepas@cc-sereinarmance.fr

**Inscription et livraison**

Secteur Florentinois : 07 60 36 38 44

Pour les communes de Beugnon, Butteaux, Chailley, Chéu, Germigny, Jaulges, Lasson, Neuville-Sautour, Percy, Saint-Florentin, Sormery, Soumaintrain, Turny, Vergigny et Villiers-Vineux

Secteur Briennon/A - Seignelay : 06.78.39.51.63

Pour les communes de Beaumont, Bellechaume, Briennon/Armançon, Champlost, Chemilly/Yonne, Esnon, Hauterive, Héry, Mercy, Mont-Saint-Sulpice, Ormy, Paroy-en-Othe, Seignelay, Verlzy

INFOS DIVERSES

Les Nuisances et le Bruit (principaux chapitres de l'arrêté préfectoral du 13 novembre 1991)

Les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie mécanique,... ne peuvent être effectués que :

- * **Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30**
- * **Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00**
- * **Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00 et de 16h00 à 18h00**

Les occupants de propriétés, bâties ou non, devront prendre toutes les précautions pour que le voisinage ne soit pas anormalement gêné par les bruits émanants de ces propriétés tels que ceux provenant: d'appareils ménagers, d'appareils et de dispositifs de diffusion sonore (TV, Radio,...), d'instrument de musique, de tout comportement non adapté à ces propriétés.

Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier des chiens, sont tenus de prendre toutes les mesures propres afin d'éviter une gêne pour le voisinage, y compris l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Les déchets : Décret n°2015-337 du 25 mars 2015 relatif à l'abandon d'ordures et autres objets

Le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, y compris en urinant sur la voie publique, si ces faits ne sont pas accomplis par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation, **est passible d'une contravention.**

Les déchets dits "verts" produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers.

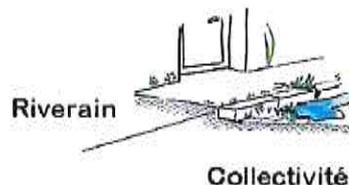
Ainsi, il est interdit de brûler dans son jardin : l'herbe issue de la tonte de pelouse, les feuilles mortes, les résidus d'élagage, les résidus de taille de haies et arbustes, les résidus de débroussaillage, les épluchures. Les déchets verts doivent être déposés en déchetterie. Vous pouvez également en faire un compost individuel . (www.service-public.fr)

Devoirs de chacun

La loi Labbé et la loi Pothier **interdisent depuis le 01/01/2017 aux personnes publiques d'utiliser/faire utiliser des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, forêts, promenades et voiries** (sauf pour des raisons de sécurité ...) **accessibles ou ouverts au public.**

Le désherbage manuel ne peut être réalisé sur toute la commune uniquement par les agents techniques.

Nous rappelons donc à l'ensemble des habitants qu'il est de leur responsabilité d'entretenir le trottoir devant leur propriété, que cela concerne le déneigement comme le désherbage.



La loi s'appliquant à tous, nous vous demandons de n'utiliser que des produits ou techniques autorisés sur les trottoirs reliés au filet d'eau.



Il est également du devoir de chacun d'entretenir et de tailler ses haies et arbres en bordure des voies communales qui risqueraient de compromettre la commodité et la sécurité de la circulation. (CGCT L.2212-1, L2212-2 et L2212-2-2)

Stationnement gênant

Le stationnement ou l'arrêt d'un véhicule sur le trottoir ou sur un passage piéton est qualifié de "stationnement très gênant"



C'est une infraction de quatrième classe, vous risquez donc une amende forfaitaire de 135€ et cette sanction peut être accompagnée d'une immobilisation et d'une mise en fourrière du véhicule.



La Police Municipale est chargée de faire respecter le code de la

Route : Article R.417-10 et R417-11

Les Camions du Cœur à Seignelay et les communes voisines



A partir de la campagne d'hiver 2021/2022, soit le 23 Novembre 2021, les camions du cœur viendront tous les mardis de 9h30 à 11h 00, sur le parking de la salle des Fêtes .

Nous ferons les inscriptions :

- le vendredi 29 Octobre 2021 à 14H00
- le mardi 9 novembre 2021 à 14H00

à la Maison France Services, 6 rue Gatelot, à Seignelay.

Nous vous demanderons vos justificatifs de revenus , CAF, RSA etc .., ainsi que votre loyer ou vos emprunts immobiliers.

Il est conseillé d'être inscrit pour être servi.

En raison du contexte sanitaire nous ferons les inscriptions sur rendez-vous .

Pour nous contacter:

06 74 70 88 52

06 71 10 98 58

ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE 2022

1er tour : dimanche 10 avril 2022

2ème tour : dimanche 24 avril 2022

Vérifier votre inscription électorale via www.service-public.fr

La FIBRE OPTIQUE arrive dans votre commune !

Lundi 22 novembre
PERMANENCE FIBRE
8h30 - 12h / 13h - 17h30
SEIGNELAY - salle communale



Nous vous accueillons pour échanger sur le projet fibre optique et découvrir les opérateurs présents sur le réseau.

Inscription en ligne : www.yconik-fibre.fr



Vous êtes éligible n'attendez plus !

- Liste des communes concernées :
- Chemilly-sur-Yonne
 - Héry
 - Seignelay
 - Hauterive

L'accueil sera assuré dans le respect des règles sanitaires en vigueur (groupe de 15 personnes par créneau de 30 minutes).



France services

Espace France services

6 rue Gatelot - 03.86.31.08.17
france-services@seignelay.fr

Horaires d'ouverture :

Du mardi au vendredi : 9h-12h et 14h-8h
Le samedi : 9h30-12h.

ACCUEILLIR : L'Espace France Services est accessible à tous. Il sert de relais entre vous et les administrations partenaires et vous accompagne dans vos démarches administratives. Il s'agit d'un service gratuit et confidentiel.

INFORMER/ORIENTER : L'Espace France Services est ouvert du mardi au samedi pour vous guider dans vos démarches auprès des différents partenaires: Pôle Emploi, CAF, CPAM, MSA,...

Sur place, nos agents d'accueil sont à votre écoute, sont chargés de vous donner une information de 1er niveau et de vous accompagner, selon vos besoins, dans la réalisation de démarches en ligne et sur les sites partenaires.

ACCOMPAGNER : Vous trouverez également dans nos locaux 3 ordinateurs connectés à Internet (mis à disposition par PC-Light), pour réaliser vos démarches en ligne, seul ou aidé d'un de nos agents. Un photocopieur est également disponible pour le public (service payant).

Avant de vous déplacer, prenez RDV au 03.86.31.08.17.

JOURNEES PORTES OUVERTES les 13, 14 et 15 octobre

Mercredi matin : présentation des services La Poste

Jeudi matin : association ENTRAIN

Jeudi après-midi : présentation massage AMMA

Vendredi : association UNA

INFOS DIVERSES

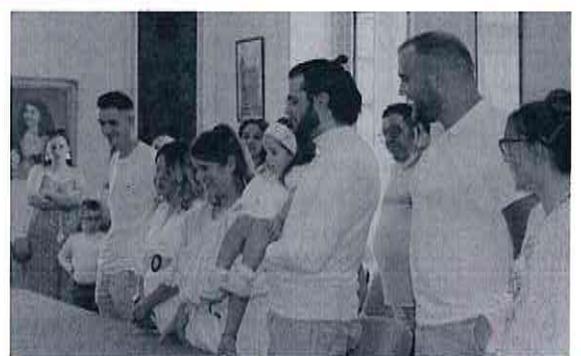
CEREMONIES

La cérémonie de passation de commandement a eu lieu le samedi 28 août

Monsieur Benoit Tison succède à Monsieur Régis Salmon au commandement de notre Centre de Première Intervention (CPI).



CEREMONIES



Marché de Seignelay - Tous les samedis matins



Tous trouverez sur le marché: des fruits et légumes, de la charcuterie, des saisons artisanaux, de la bière artisanale, du miel...

Tous souhaitez vendre sur le marché, n'hésitez pas à contacter la mairie au 03 86 47 72 83/mairie@seignelay.fr afin de réserver votre emplacement gratuit.

Grand Marché tous les 2èmes samedis de chaque mois

PROCHAIN GRAND MARCHÉ : Samedi 9 octobre



Nouveau à Seignelay

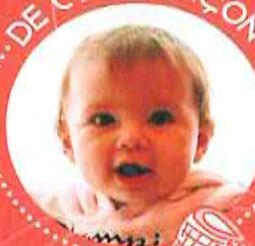
Guideuse d'âmes - Cabinet de Soins énergétiques, Médiumnité, Guidance (cartomancie)

Annabel Schroeder
Au 20 rue Gatelot à Seignelay
Sur rdv au 06.64.30.35.61



Contactez le relais
proche de chez vous

**RELAIS
PETITE
ENFANCE
DE L'ARMANÇON**



**SERVICE
GRATUIT
ACCESSIBLE
À TOUS**



RELAIS LES PAPILLONS

2 bis rue du 11 Novembre
89210 Brienon/Armançon
Tél. 03 86 62 40 98

Courriel : relaispapillons@cc-sereinarmance.fr

RELAIS P'TIT POUCET

10 rue Mozart
89600 Saint-Florentin
Tél. 03 86 43 05 19

Courriel : relaisp'titpoucet@cc-sereinarmance.fr

Une seule adresse postale pour les deux relais
RELAIS PETITE ENFANCE DE L'ARMANÇON
Communauté de communes Serein et Armance
37 avenue du Général Leclerc
89600 Saint-Florentin



Les permanences

Lundi : 13h-17h
Mardi : 13h-19h
Mercredi semaine impaire : 9h-14h
Mercredi semaine paire : 13h-17h
Jeudi : 13h-17h
Vendredi (permanence téléphonique) :
9h-14h

Les animations

Lundi, mercredi et jeudi matin



Les permanences

Lundi (permanence téléphonique) :
13h-17h
Mardi : 13h-17h
Mercredi semaine impaire : 13h-17h
Jeudi : 13h-19h
Vendredi : 9h-17h

Les animations

Mardi et vendredi matin

Relais Petite Enfance : lieu d'échanges,
d'informations, d'animations et de ressources pour
les familles et les assistant-e-s maternel-le-s





COMITE DES FETES

L'association, Comité des fêtes organise tout au long de l'année différentes manifestations: soirées dansantes, dîners de village,... sans oublier le Marché de Noël!

Si vous souhaitez intégrer notre association, vous pouvez nous contacter au 06.16.34.86.97.

N'hésitez pas à nous laisser un message! (sms ou vocal)

Sylvia TISON



Us basket

Votre enfant est âgé de 5 ans et plus, et désire pratiquer une discipline sportive, cela tombe bien, le basketball de Seignelay reste à votre entière disposition.

Les entrainements se déroulent tous les lundis de 17h15 à 18h15 à la salle des sports de Seignelay.

Pour tout renseignement me contacter:

03-86-47-84-42 - 06-60-90-86-46

Pédro CONCHES

Stage de Clown " Composer avec l'instant "

Seignelay

Les 20 et 21 nov. 2021
De 10h à 18h



Surprendre et se laisser surprendre !
Venez découvrir les joies de l'improvisation.

Pour adultes et ados à partir de 15 ans souhaitant s'initier au clown-théâtre ou approfondir leur pratique.

Graphisme : Nicolas



Intervenant :
David Drouin



La Vallée Agitée

Clown-théâtre tout public et tout terrain
1 place Colbert, 89250 Seignelay
Siret : 893 257 709 00012



Informations, tarif et réservations :
lavaliseagitee@gmail.com / 06 95 32 91 77
www.lavaliseagitee.com

TCS 89

"Le TCS 89 ou
Traine cul surprise
89 »

se trouve dans
l'Yonne à Seignelay.

Le club existe de-

puis 1994 et n'a jamais cessé d'exister => c'est une association sportive de loi 1901.

Germain TISON, Bernard GOBILLOT, Remy JULIENNE, (responsables de cascades au cinéma) en sont les fondateurs.

Leur idée : faire du spectacle avec des voitures coupées en 2. Celles-ci sont sécurisées par un cahier des charges déposé en préfecture (puissance max, moteur d'origine, fabrication de l'arceau,).

Les pilotes se retrouvent tous les 15 jours environ (il existe 4 autres clubs sur le même modèle) pour faire des démonstrations (basées sur 4 tours, le but est d'arriver 1er mais sans toucher le plus possible/manche pilote - copilote).

A Seignelay, 3 démonstrations ont lieu par an sur un terrain homologué depuis 2021, environ 40 pilotes sont inscrits. La licence est de 100€ pour l'année (assurance comprise).

Le but de ces rencontres = se défouler, mettre un peu d'adrénaline dans sa vie ... ! C'est une bande de copains qui s'éclate... Rien à gagner (enfin des petits lots pour le fun, pas de championnat...).

Pour contacter le club plusieurs solutions:

*Facebook : TCS Seignelay

*Téléphone = 06.02.10.48.61

* mail = tcs89seignelay@outlook.fr

* Tik tok = tcsseignelay

* Instagram = tcs seignelay.



Amicale des Sapeurs-Pompiers de Seignelay

Repas dansant « années 70 - 80 »

Samedi 16 octobre

Inscription auprès de :

Philippe SELLIER : 06 25 73 21 30

Christophe LEGALL : 06 66 78 59 32

ASSOCIATIONS SEIGNELOISES

	AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	M. SELLIER	06 25 73 21 30	<i>Fête de la Ste Barbe, fête du feu, soirée années 80, tournoi de football... Facebook: Sapeurs Pompiers de Seignelay</i>
Activités culturelles et touristiques	ASSOCIATION CULTURE ET VOYAGES DE SEIGNELAY (ACVS)	M. NADIN	03 86 47 79 25	<i>Randonnées, visites organisées, exposition de peintures, peinture sur porcelaine. michel.nadin@wanadoo.fr</i>
Manifestations autour de l'orgue	ASSOCIATION DES AMIS DES ORGUES DE SEIGNELAY	M. GOULET	03 86 47 87 55	<i>Entretien et mise en valeur de l'orgue. Concerts annuels.</i>
Animations	ASSOCIATION LOISIRS ET DETENTE DE SEIGNELAY COMITE DES FETES	M. MASSON (ALDS) Mme TISON	06 29 71 74 74 03 86 47 79 74	<i>Vide greniers, loto, soirées dansantes, Soirées dansantes, 13 juillet, dîners de quartier, marché de Noël... - sissieben@orange.fr</i>
Club du 3ème âge	CLUB COLBERT	M CABRIMOL	03 86 47 97 78	<i>Repas, kermesse, loto, jeux de sociétés.</i>
Commémorations patriotiques	FEDE. NAT ANCIENS COMBATTANTS (FNACA) ALGERIE, MAROC ET TUNISIE			<i>Commémorations et rassemblement autour de repas.</i>
Association des parents d'élèves	LA RECRE DES PARENTS	Mme FOUREUR- RODRIGUES		<i>Evenements au profit des écoles larecresdesparents@hotmail.com Facebook: La nouvelle page de la récré des parents de Seignelay</i>
CHASSE	SOCIETE DE CHASSE	M. DOH	03 86 47 78 98	
	TRAINE CUL SURPRISE (TCS89)	M DETHON	06 37 95 50 82	<i>Courses de traine-cul. tcs89seignelay@outlook.fr</i>
VOLLEY BALL ET BADMINTON	INITIATION MULTISPORTS SEIGNELAY (IMS)	M. LACOMBE Mme FAVIER Mr RUZIE	06.50.05.94.18 06.60.67.18.64 06.77.59.56.67	<i>A la salle des sports, Badminton adulte: lundi à partir de 20h et pour les 9 à 15 ans le mardi de 18h à 19h15 et volley ball adultes: mardi soir</i>
BASKET	US BASKET	M. CONCHES	06-60-90-86-46	<i>A la salle des sports, lundi et mercredi ou jeudi. Baby à Cadets.</i>
DANSE	DANSES ESPAGNOLES	Mme SCHROEDER	06 64 30 35 61	<i>A la salle des sports, le mardi soir et le mercredi apres midi - annaflamenca@yahoo.fr</i>
	Association highway 6	Mme CHAMPEAUX	06 11 20 90 01	<i>Entraînements à la Salle des Fêtes le mardi de 20h00 à 21h00</i>
FOOTBALL	US FOOTBALL	M BOURGOIN	06 84 80 15 62	<i>Page Facebook: U.S Seignelay</i>
GYMNASTIQUE	ASSOCIATION GYM VOLONTAIRE	Mme PERNET	06 98 04 93 26	<i>Page Facebook: Les féminies de Seignelay A la salle des fêtes le mercredi de 19h à 20h</i>
	ASSOCIATION "PLEINE FORME"	Mme GANOUSSE	06 14 88 10 56	<i>Gymnastique dynamique Séniors</i>
PETANQUE	LA BOULE INDEPENDANTE SEIGNELOISE	M. ROUSSELET	03 86 47 79 57	<i>le mardi et jeudi à partir de 16h au parc municipal à la belle saison</i>
SOPHROLOGIE	SOPHRO ET CAETERA	Mme HULSKEN	03 86 47 98 29	<i>Maison des associations, le lundi et vendredi de 19h à 20h30</i>
TENNIS	US TENNIS CLUB	M. PY	03 86 47 88 26	<i>Ecole de tennis et tournois - jpy@wanadoo.fr</i>
THEATRE	LA VALISE AGITEE	M.VICENTE	06 95 32 91 77	<i>www.lavaliseagitee.com lavaliseagitee@gmail.com</i>
YOGA	COURS YOGA RELAXATION	Mme DAL DEGAN	09 63 60 99 22	<i>Sur RDV</i>



PROCHAINEMENT



Octobre

Lundi 4	Ramassage des déchets ménagers	
Jeudi 7	Permanence de la Mission Locale de 14h à 16h	Espace France Services
Vendredi 15	Ramassage des sacs Tri Sélectifs	
Samedi 16	Soirée "années 70-80" Philippe SELLIER : 06 25 73 21 30 Christophe LEGALL : 06 66 78 59 32	Organisée par l'Amicale des Sapeurs Pompiers
Lundi 18	Ramassage des déchets ménagers	
Jeudi 21	Permanence de la Mission Locale de 14h à 16h	Espace France Services
Jeudi 21	Prévention Sécurité Routière Séniors 15, rue de l'Hôtel de ville - SAINT FLORENTIN Inscription: 03 86 35 09 04	Organisée par la Police Municipale et l'Espace Famille Florentinois
Vendredi 29	Ramassage des sacs Tri Sélectifs	

Novembre

Lundi 1	Ramassage des déchets ménagers	
Jeudi 4	Permanence de la Mission Locale de 14h à 16h	Espace France Services
Jeudi 11	Commémoration - Place Colbert 10h30	Organisée par la Municipalité
Vendredi 12	Ramassage des sacs Tri Sélectifs	
Lundi 15	Ramassage des déchets ménagers	
jeudi 18	Permanence de la Mission Locale de 14h à 16h	Espace France Services
Vendredi 19	Randonnée Nocturne Renseignements: Mme Christiane GUILLEMOT 03 86 47 77 02	Organisée par l'ACVS
Samedi 20	Loto des Enfants Pour les enfants de Seignelay de 3 à 12 ans Salle des fêtes Gabriel Martin à 14h00	Organisé par le Comité des Fêtes
Vendredi 26	Ramassage des sacs Tri Sélectifs	
Lundi 29	Ramassage des déchets ménagers	

Décembre

jeudi 2	Permanence de la Mission Locale de 14h à 16h	Espace France Services
Mercredi 8	Gouter des Aînés - Sur Invitation	Organisé par le CCAS
Vendredi 10	Ramassage des sacs Tri Sélectifs	
Samedi 11	Marché de Noël Semi Nocturne Place Colbert de 10h00 à 19h00 Renseignements: Mme Sylvia TISON 03 86 47 79 74	Organisé par le Comité des Fêtes avec la participation de la Municipalité
Lundi 13	Ramassage des déchets ménagers	